



**REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION  
D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE  
DE LA PROVINCE DE KENITRA**



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le **07/05/2024**, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Régie sis 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

- **Appel d'offre ouvert international :**

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC
O/030/24	Prestations de recherche de fuites sur le réseau d'eau potable	09h30	<b>27 500,00</b> Vingt-sept mille cinq cents dirhams	<b>1 506 600,00</b> Un million cinq cent six mille six cents dirhams

- **Appel d'offre ouvert national :**

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Dépôt des prospectus	AO RESERVE A LA TRES PETITE, LA PME, LA COOPERATIVE, L'UNION DES COOPERATIVES ET L'AUTO-ENTREPRENEUR
C/031/24	Maintenance des applications web et mobiles de la RAK	10h30	<b>2 200,00</b> Deux mille deux cents dirhams	<b>120 000,00</b> Cent vingt mille dirhams	-	Oui
E/032/24	Fourniture de Matériels et accessoires des postes MT/BT	11h30	<b>4 500,00</b> Quatre mille cinq cents dirhams	<b>240 000,00</b> Deux cent quarante mille dirhams	(*) Oui	Oui
E/033/24	Travaux d'équipement des postes MT/BT par des Automates de Télécommande (postes asservis).	12h30	<b>65 000,00</b> Soixante-cinq mille dirhams	<b>3 600 000,00</b> Trois millions six cent mille dirhams	(*) Oui	-

- (\*) **les notices et prospectus doivent être remises dans un pli fermé et déposés auprès du Bureau d'ordre de la RAK au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou à remettre séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.**

-les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma);

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation des AO cité ci-dessus ;

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

**-Les concurrents doivent obligatoirement remettre leurs offres par voie électronique au niveau du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) , et ce conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.**